



Une université pour tous : un droit

Mémoire de la FAEUQEP
à la Commission parlementaire sur la qualité,
l'accessibilité et le financement des universités

Février 2004

Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente

Pavillon J. A. DeSève, bureau B-2419, C.P. 6128, Succ. Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7

Téléphone : (514) 343-7732 – Télécopieur : (514) 343-7720 – www.faeuqep.qc.ca

Table des matières

Introduction	3
L'évolution de la clientèle adulte dans les universités	4
La persévérance dans les études	7
L'octroi des grades	8
La qualité des programmes destinés aux adultes	9
Les deux questions qu'on nous pose	11
Le financement des universités	15
Conclusion	16

Les associations étudiantes suivantes sont signataires de ce mémoire :

L'Association des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières
(AEHCUQTR)

L'Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais
(AGEUQO)

L'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation
permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP)

McGill Association of Continuing Education Students (MACES)

Introduction : l'angle de l'éducation des adultes

Comme l'indique sa dénomination, la raison d'être de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) est la défense et la promotion de l'éducation des adultes, de l'éducation permanente et de la formation continue dans les universités. Cette réalité connote donc toutes nos interventions, y compris celle-ci à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. Nous remercions la Commission de l'éducation de nous donner l'occasion de faire connaître notre point de vue, car on dénombre fort peu de porte-parole de l'éducation des adultes dans les universités québécoises.

En premier lieu, nous parlerons des travaux de M. Pierre Doray, professeur à l'Université du Québec à Montréal, sur l'évolution de la clientèle adulte dans les universités des années 60 jusqu'à la fin des années 90, et de ceux qu'avait menés M. Jacques La Haye, du ministère de l'Éducation au début des années 90. Ces données nous rappellent l'ampleur du phénomène de l'éducation des adultes dans les universités depuis plus de trois décennies et sa contribution à la scolarisation des Québécois et des Québécoises, particulièrement les francophones. Elles ne nous disent cependant pas tout et elles laissent dans l'ombre plusieurs questions auxquelles il faudrait pourtant répondre avant de modifier le système de financement des universités, au risque de compromettre l'accès aux études universitaires pour les adultes, l'une des préoccupations majeures de la Commission parlementaire. Notre propos portera plus particulièrement sur les programmes de certificat, le mode privilégié d'accès aux études universitaires pour les adultes.

On ne saurait par ailleurs parler d'accès aux études universitaires en ignorant la question de la persévérance dans les études. Nous rappellerons à cet égard que le préjugé voulant que les étudiants adultes ne terminent pas leurs études ne tient plus la route — même la CREPUQ l'admet, même si ce ne fut pas toujours le cas dans le passé — et que les programmes dits « courts », selon toute vraisemblance, mènent plus fréquemment qu'on ne le croit à un diplôme ou à l'octroi d'un grade.

La qualité de la formation étant également l'un des thèmes de la Commission parlementaire, nous rappellerons que les programmes de certificat constituent une réponse originale et pertinente à des besoins sociaux et que les conditions garantissant la qualité de ces formations sont déjà présentes dans les universités.

Par la suite, nous tenterons de répondre aux deux questions que pose le document de consultation à propos de la formation continue, si sibyllines fussent-elles, avant de traiter du sujet qui est le cœur même de la Commission parlementaire, le financement des universités.

L'évolution de la clientèle adulte dans les universités

Dans une allocution intitulée *Une innovation institutionnelle à l'université : la participation des adultes*, qu'il a préparée conjointement avec M. Pascal Mayrand et qu'il a présentée en février 2001 au colloque de l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF), M. Pierre Doray, professeur à l'Université du Québec à Montréal, brosse le tableau de l'évolution de la clientèle des adultes à l'université au cours des 35 dernières années.

Aucune définition de l'éducation des adultes à l'université ne fait consensus. Il existe en fait certains indicateurs qui donnent une idée de l'importance de la présence des adultes à l'université. L'âge en est un premier. Au premier cycle, un adulte est, selon l'UNESCO, une personne de 25 ans et plus. Le statut de l'étudiant en est un autre, les étudiants à temps partiel étant considérés comme des étudiants adultes. La nature du programme dans lequel l'étudiant est inscrit (programme réservé à des personnes ayant de l'expérience de travail) en est un troisième. L'interruption des études durant une certaine période est parfois retenue comme indicateur.

Sur la base de ces indicateurs, on constate que le nombre d'étudiants adultes a augmenté de façon fulgurante au cours des quatre dernières décennies. Ainsi, en 1966, on dénombrait 16 636 personnes inscrites à temps partiel, soit 31,6 % des 52 659 étudiants que comptait alors le réseau universitaire. Dans la décennie suivante, la croissance des étudiants à temps partiel a atteint 286 % comparativement à 106 % pour les étudiants à plein temps. En 1976, on dénombrait ainsi 64 158 étudiants à temps partiel, 46,4 % du nombre total. Le phénomène s'est encore amplifié si bien que les étudiants à temps partiel étaient majoritaires en 1981 : 102 000 sur 191 000. «L'augmentation plus rapide du temps partiel indique l'importance de plus en plus grande que prend l'éducation permanente dans le système d'enseignement supérieur. Nous pouvons aussi affirmer que cette montée fulgurante des étudiants à temps partiel est en majeure partie responsable de l'augmentation rapide des inscriptions universitaires au Québec», lit-on dans le texte de l'allocution.

Les années 90, par contre, se caractérisent par une diminution du nombre d'étudiants adultes, un phénomène qui s'est fait sentir à compter de 1993 et qui s'est poursuivi dans les années suivantes. De 1990 à 1999, toujours selon les mêmes auteurs, le nombre d'étudiants de 25 ans et plus a chuté de 18,4 %, une baisse de 24 800 personnes. Dans la même période, l'augmentation des inscriptions chez les moins de 25 ans s'est chiffrée à 10,3 %.

Un ensemble de causes explique vraisemblablement la décroissance de l'éducation des adultes au cours de cette période. MM. Doray et Mayrand évoquent le vieillissement de la population, la hausse des droits de scolarité, les crises économiques et les coupes budgétaires dans les secteurs cruciaux que sont la santé et l'éducation. Cela dit, en dépit de leur décroissance, les personnes de 25 ans et plus au 1er cycle demeurent une composante très importante de l'effectif étudiant. En 1999, on en dénombrait 20 574 à l'UQAM, 15 460 à l'Université de Montréal, 14 774 à l'Université Laval et 10 310 à l'Université McGill. Ces quatre établissements comptaient alors pour 56 % de l'ensemble des personnes de plus de 25 ans de l'ensemble du réseau universitaire. On peut donc en déduire par extrapolation que ce dernier comptait au 1er cycle, en 1999, plus de 100 000 étudiantes et étudiants de plus de 25 ans.

À la lumière de l'histoire des trois dernières décennies, notre Fédération ne peut que répéter ce qu'elle dit depuis plusieurs années : l'ampleur du phénomène des adultes à l'université ne se reflète ni dans leur poids politique, qui demeure marginal, ni dans la faible considération que leur portent le ministère de l'Éducation et les établissements universitaires. Tout se passe comme si les universités et le MEQ n'avaient pas encore intégré ce phénomène que représente la présence des étudiants adultes dans les universités.

Depuis la création des premières associations étudiantes d'adultes, au milieu des années 80, nous avons été témoins de diverses tentatives de déconstruction de l'éducation des adultes. Ce fut le cas en 1985 lorsqu'un rapport du défunt Conseil des universités a recommandé rien de moins que l'élimination des programmes de certificat, de loin les mieux adaptés aux besoins des étudiants adultes. Ce fut ensuite le cas dans la deuxième moitié des années 90 lorsque le Groupe de travail sur le financement des universités reçut le mandat d'envisager la réduction du financement des certificats, les programmes où sont concentrés la très grande majorité des étudiants adultes. En 2000, le ministère de l'Éducation a mis sur la table une formule de financement bancaire selon laquelle les universités auraient reçu 60 % du financement des programmes courts, l'autre tranche de 40 % étant conditionnelle à l'obtention du diplôme par les étudiantes et les étudiants. L'application d'une telle formule aurait inévitablement incité les universités à renoncer au développement des programmes de certificat, fermant en conséquences la principale porte d'entrée à l'université de la grande majorité des étudiants adultes. Nous espérons que la présente Commission parlementaire ne débouchera pas sur le même type de projet pernicieux, à l'encontre des étudiants adultes et des défis que pose la société du savoir dans laquelle nous sommes déjà engagés.

Revenons aux données mises à jour par MM. Doray et Mayrand. Elles sont certes très intéressantes, mais incomplètes. Entre autres, elles ne nous disent rien de précis sur les programmes de certificat et leur contribution à la scolarisation des Québécoises et Québécois. Malgré la diminution du nombre d'étudiants adultes dans les années 90, le phénomène demeure important et semble même s'être stabilisé. Selon les données du document de consultation pour l'année 2002 (tableau 18, p. 16), on dénombre 64 442 personnes dans les programmes

courts de 1er cycle, soit 47 494 dans les programmes de certificat et 16 948 dans la catégorie «attestation et autres». Les données indiquent qu'il n'y a pas eu de variation significative de la clientèle durant la période 1998-2002.

À ce propos, nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi le ministère de l'Éducation néglige ou refuse de répondre à notre demande répétée de mettre à jour les données de l'étude que M. Jacques La Haye a réalisée en 1990, *Diplômes et accès aux diplômés dans les universités québécoises, 1976-1988 (MEQ)*. Il s'agit pourtant d'un aspect fondamental du rôle que jouent les programmes destinés aux adultes dans les universités.

Ces données nous disent d'abord ceci : pour la période étudiée, que ce soit avant ou après 30 ans, l'espérance d'entreprendre un baccalauréat était deux fois moindre pour les francophones que pour les anglophones; elle était même moins élevée chez les francophones que chez les allophones. C'est grâce aux programmes de certificat et après 30 ans que l'espérance d'accès à l'université s'équivaut chez les anglophones et les francophones. En toute logique, M. La Haye en a déduit : «L'égalité des chances qu'on observe dans l'ensemble vient en fait du rattrapage important réalisé par les francophones après 30 ans. L'espérance d'accès après 30 ans chez ces derniers est en effet de 60 % plus élevée que chez les anglophones.»

	Bacc.	Certificat	Total
Français			
Espérance avant 30 ans	22,5 %	14,1 %	36,6 %
Espérance dans la vie active	26,4 %	35,8 %	62,2 %
Anglais			
Espérance avant 30 ans	44,2 %	2,5 %	46,7 %
Espérance dans la vie active	54,7 %	7,9 %	62,6 %
Autre			
Espérance avant 30 ans	29,3 %	4,0 %	33,3 %
Espérance dans la vie active	33,7 %	9,7 %	43,4 %
Total			
Espérance avant 30 ans	25,0 %	12,5 %	37,5 %
Espérance dans la vie active	29,5 %	31,6 %	61,1 %

Espérance d'accès au diplôme universitaire de la population québécoise selon divers paramètres, à partir de l'expérience de l'année universitaire 1984-1985. Source : La Haye, Jacques. 1990. *Diplômes et accès aux diplômés dans les universités québécoises, 1976-1988*. Québec. MESS. Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaire, p. 11.

À moins qu'on nous produise une démonstration contraire, nous nous estimons justifiés d'affirmer que tout mode de financement qui aurait pour effet de réduire l'offre de programmes de certificat fragiliserait de manière importante l'espérance des francophones d'accéder aux études universitaires et de se voir octroyer un diplôme ou un grade. Qu'on ne nous dise surtout pas qu'il s'agit de données anciennes, car c'est justement pour en obtenir de plus récentes que, depuis les États généraux sur l'éducation, nous réclamons des études approfondies sur les programmes de certificat. Il est étonnant qu'il n'y ait toujours pas l'ombre d'un bilan de ces programmes, dont ont bénéficié des centaines de milliers de Québécoises et de Québécois. Sur ce point, nous considérons que le MEQ a fait preuve de négligence.

Ne serait-ce de cette apathie, sans doute saurions-nous aussi de façon plus précise dans quelle mesure les programmes de certificat ont contribué à la scolarisation des femmes, des personnes en emploi, de ceux qui résident en région ou qui sont d'origine sociale plus modeste. Quand on parle de l'accessibilité aux études et d'équité sociale, ce sont autant de données essentielles à la prise de décisions éclairées.

La persévérance dans les études

On ne saurait par ailleurs parler d'accessibilité en ignorant la question cruciale de la persévérance dans les études. Tous les projets passés de déconstruction de l'éducation des adultes que nous avons évoqués précédemment avaient pour fondement la présumée faible persévérance dans les études.

Dans le mémoire qu'elle a présenté en janvier 1997 au Groupe de travail sur le financement des universités, la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal a remis les pendules à l'heure. Sans entrer dans les détails de la méthodologie de l'étude qu'a réalisée Mme Lise Lavallée, du Bureau d'études et de développement de la FEP, rappelons que l'analyse du fichier des cohortes de l'Université de Montréal lui a permis d'établir les taux suivants de persévérance, selon les types de programmes, pour la cohorte de l'automne 1987 lue à l'hiver 1993 :

Doctorats de 1er cycle : 90,8 %	Programmes de majeur : 40,2 %
Baccalauréats contingentés : 65,7 %	Programmes de mineur : 28,7 %
Baccalauréats non contingentés : 39,8 %	Programmes de certificat : 44 %

Il semble que la persévérance ait augmenté dans les années suivantes, car la cohorte de 1990 lue à l'hiver 1996 donne les résultats suivants :

Baccalauréats non contingentés : 40,5 %	Programmes de mineur : 36,9%
Programmes de majeur : 49,8 %	Programmes de certificat 51,3 %

Dans les heures précédant la rédaction finale de notre mémoire, le Bureau d'études et de développement de la FEP nous a indiqué que le taux de diplômation des étudiants de cette Faculté oscillait autour de 43 % au cours des dernières années; pour les baccalauréats non contingentés, le taux de diplômation se situe à 43,2 %. Là encore, on ne saurait invoquer la faible persévérance dans les études pour justifier un moindre financement des programmes de certificat.

L'octroi de grades

Dans le même mémoire cité précédemment, la Faculté de l'éducation permanente invitait également les autorités à la prudence à l'égard de l'octroi de grades parmi la population étudiante adulte. On y lisait : «Il est pour le moment impossible d'évaluer la proportion réelle d'étudiants des certificats qui se rendent au baccalauréat. Il faudrait d'abord tenir compte dans les données de ceux qui détiennent déjà un baccalauréat. Les données émanant des fichiers tels que le RECU ne tiennent pas compte des personnes qui terminent un baccalauréat ailleurs que dans l'institution d'origine (beaucoup d'étudiants cumulent des certificats de plus d'une université), ni de ceux qui détiennent déjà un baccalauréat. Ces données ne tiennent pas compte non plus des transferts d'un programme de certificat à un programme de baccalauréat spécialisé avant la fin des études (par exemple, à l'Université de Montréal, un tel transfert est possible dans les certificats de Relations industrielles, de Droit, de Traduction ou de Criminologie vers le baccalauréat spécialisé correspondant). Enfin, l'étude doit porter sur une période de temps suffisamment longue pour laisser à l'étudiant le temps de terminer un baccalauréat à temps partiel.»

Ce que l'on sait, par contre, c'est que dans la période de quatre ans allant de 1998 à 2001 inclusivement, la Faculté de l'éducation permanente a décerné 2 110 baccalauréats par cumul de certificats. Il est certes périlleux d'extrapoler ces données pour l'ensemble du réseau, mais étant donné que la FEP accueille environ 6 000 des quelque 45 000 étudiants inscrits dans les certificats, on peut présumer que plus de 10 000 Québécois et

Québécoises, soit en moyenne 2 500 par année, ont obtenu un baccalauréat par cumul de programmes au cours de cette période. Le Québec est-il rendu si loin dans la scolarisation universitaire qu'il puisse se priver de ces diplômés?

De plus, quoiqu'il soit difficile de chiffrer ce phénomène, il faut rappeler que les étudiants de l'Université McGill qui ont complété trois certificats ne sont pas comptabilisés dans les statistiques sur l'octroi de grades puisque cet établissement ne décerne aucun baccalauréat par cumul de programmes.

La qualité des programmes destinés aux adultes

On a longtemps dit n'importe quoi et son contraire à propos de la qualité des programmes de certificat. Cela devrait d'ailleurs constituer un aspect majeur du bilan de ces programmes que la Fédération revendique en vain depuis plusieurs années. Dans le mémoire qu'elle a présenté en février 1997 au Groupe de travail sur le financement des universités, la Fédération citait un extrait d'un texte intitulé *Fragments pour une histoire récente de l'éducation des adultes universitaire au Québec : question de structure et de programme*, dont l'auteur est M. Robert-Georges Paradis, qui a été vice-doyen aux études de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal pendant une douzaine d'années. L'extrait suivant de ce texte est toujours d'actualité :

«Au moment où les contraintes sociétales et budgétaires forcent les universités à réexaminer leurs façons de faire et leurs produits éducatifs, on ne peut certes faire l'économie de l'examen serein des programmes de certificat. À cette occasion, aux questions que posait la Commission des États généraux sur l'éducation, devraient s'ajouter d'autres ordres de préoccupation qui nous amèneraient à aller davantage au fond des choses. Ainsi, la qualité des programmes et des cours, la pertinence des méthodes d'enseignement, la reconnaissance et la transférabilité de ces parcours particuliers dans les filières régulières, la perception des formations reçues et leur transférabilité chez les diplômés et leurs employeurs, la contribution de ces programmes à la transformation de l'université et leur rôle d'incubateur-laboratoire de nouveaux domaines d'études et de pratiques de formation apprentissage, pour ne nommer que ces dimensions, devraient faire l'objet d'une analyse sérieuse et objective. Il faudra par ailleurs éviter qu'un tel exercice, que les uns réclament à cor et à cri, et que les autres redoutent comme la peste, ne prenne l'allure d'une croisade en faveur d'un intégrisme ou d'un autre. Le bilan global des certificats, qui est positif à de nombreux égards, devrait inciter toutes les parties à la sérénité et à l'objectivité de l'analyse et de l'évaluation. Les pratiques les plus intéressantes s'y rattachant devraient à terme être intégrées dans le capital intellectuel universitaire.»

Faute de données plus précises, nous tenons à rappeler que ces programmes, souvent à caractère multidisciplinaire, sont généralement conçus en étroite collaboration avec les acteurs sociaux, en réponse à des problématiques à caractère social, culturel et économique.

La Fédération a déjà indiqué dans le passé les conditions garantes de la qualité de ces programmes, des conditions qui, à notre connaissance, sont largement appliquées dans l'ensemble du réseau universitaire :

- Une étude étoffée des besoins et des clientèles et ce, préalablement à la création de tout programme.
- La participation étroite à la conception du programme de professeurs spécialisés dans la ou les disciplines couvertes par le certificat.
- L'évaluation périodique des programmes. Il faut certes encourager le maintien du système en vigueur dans un certain nombre d'établissements qui utilisent la triple évaluation : la première par l'unité de formation elle-même, la deuxième par l'Université et la troisième par un groupe de professionnels du domaine d'étude extérieurs à l'université.
- L'existence de mécanismes de rétroaction qui permettent des ajustements rapides aux cours et au programme. L'évaluation des cours à laquelle se livrent chaque trimestre les étudiantes et les étudiants peut sur ce plan constituer un outil très utile.

Enfin, à moins qu'on prenne les adultes pour des sots, comment pourrait-on expliquer que, depuis plus de 30 ans, ces derniers s'inscrivent annuellement par dizaines de milliers dans les programmes de certificat de préférence à tout autre type de programme? La Fédération fait davantage confiance à ces adultes qu'aux technocrates du ministère de l'Éducation qui rêvent depuis des années au retour à l'université d'avant la réforme de l'éducation, une université peuplée exclusivement d'étudiants à plein temps, fraîchement sortis des cégeps et inscrits dans les baccalauréats traditionnels. La société québécoise a beaucoup changé, les besoins de formation des adultes ont continué d'évoluer avec les changements sociaux et demeurent aussi pressants.

Les deux questions qu'on nous pose

Au regard tant des données que de la problématique de l'éducation des adultes dans les universités, le document de consultation s'avère d'une utilité restreinte. Le sous-chapitre sur la formation continue (page 24) se résume en effet à deux paragraphes et deux questions.

Il est vrai, comme le note le document, qu'un comité d'experts étudie le financement de la formation continue depuis plus d'un an. Ce Comité avait prévu tenir récemment une consultation, mais à peu près tous les intervenants en éducation des adultes, entre autres les membres de la Table des partenaires du marché du travail, l'Institut canadien d'éducation des adultes et notre Fédération, se sont abstenus en soulignant que l'exercice était déficient, notamment du fait que le Comité n'avait rendu publique aucune des données colligées au cours de ses travaux et que les questions étaient si larges qu'elles semblaient destinées à une quête d'information plutôt qu'à l'enrichissement du débat. Nous sommes de ceux qui déplorent ce cafouillage et nous reviendrons sur cette question dans la conclusion.

Venons-en aux deux questions qu'on nous pose :

- Le financement des universités devrait-il faire appel de façon plus systématique aux employeurs lorsque la demande de formation créditée concerne les besoins de l'organisation?**

- Existe-t-il des circonstances où les étudiants en situation de formation continue devraient assumer une plus large part des coûts de leur formation?**

Comme principe de base, la FAEUQEP tient à rappeler qu'elle privilégie la formation créditée à tout autre type de formation. La raison relève du sens commun : c'est la formation créditée qui est la plus qualifiante et la plus facilement transférable.

Nous aurions par ailleurs apprécié que les auteurs du document nous donnent quelques exemples où il pourrait y avoir lieu de demander une plus grande contribution des employeurs lorsque la demande de formation créditée

concerne les besoins de l'organisation. Le seul cas qui nous vient à l'esprit est celui d'une grande institution financière qui avait obtenu d'une université, il y a quelques années, qu'elle crée un certificat destiné exclusivement à ses employés. La FAEUQEP avait indiqué à l'époque qu'elle n'était pas d'accord avec une telle pratique, car la formation universitaire, y compris dans les programmes de certificat, ne vise pas l'adaptation à une tâche précise, mais bien l'acquisition de connaissances, d'habiletés et de compétences dans un domaine donné. C'est d'ailleurs le caractère qualifiant et transférable de la formation qui assurera à une personne la mobilité professionnelle, c'est-à-dire la possibilité de changer d'emploi lorsqu'elle en a le désir. Nous ne voyons donc pas la pertinence de cette question, étant entendu que toutes les formations créditées, même si ce n'est pas là leur seule finalité, ont au bout du compte pour objectif de répondre aux exigences du marché du travail et, par conséquent, aux besoins des entreprises et organismes, qu'ils soient de caractère public ou privé.

Cela dit, nous n'avons rien contre l'idée que les employeurs contribuent davantage au financement de l'éducation, bien au contraire, mais nous croyons que c'est par la fiscalité qu'elles devraient le faire. À ce point de vue, le gouvernement a donné un très mauvais signal en réduisant récemment la portée de la Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre.

La deuxième question nous laisse tout aussi perplexes, sensiblement pour les mêmes raisons que la première. À quelles circonstances fait-on ici allusion? S'il s'agit de formation non créditée, les modalités actuelles prévoient l'autofinancement, ce qui a évidemment pour conséquence que les personnes qui s'y inscrivent paient beaucoup plus cher que pour des cours crédités. La Fédération est d'ailleurs d'accord avec cette politique.

À la perplexité s'ajoute la crainte, car dans le paragraphe précédant la question, le document affirme : «La frontière entre la formation continue non créditée qui s'autofinance et les études créditées repose dans certains cas sur des distinctions liées au travail personnel de l'étudiant, à l'évaluation de ses apprentissages et au caractère transférable de ses apprentissages.»

À moins que nous ayons mal saisi le sens de cet énoncé, nous pensons que ce dernier cherche à minimiser la distinction entre la formation créditée et la formation non créditée, ce qui ouvrirait évidemment la porte au développement de cette dernière, qui doit s'autofinancer, au détriment de la formation créditée, qui bénéficie d'un financement public. Or, il s'agit de deux choses tout à fait différentes, particulièrement au chapitre de la durée, du

coût et de la reconnaissance. En effet, un certificat est un corpus cohérent de connaissances comportant 450 heures de cours et plus de 1 000 heures de travail personnel. À notre connaissance, il n'existe pas de formation non créditée de cette ampleur. En existerait-il qu'elle ne serait pas accessible au commun des mortels puisqu'elle coûterait 10 000 \$ ou plus, car elle devrait s'autofinancer. Contrairement à la formation non créditée, la formation créditée est reconnue dans l'ensemble de la société et elle peut s'intégrer dans un programme de baccalauréat. Il suffit de voir la tête d'un responsable universitaire lorsqu'il reçoit une demande de reconnaissance des acquis comportant des unités de formation continue (UFC) ou des unités d'éducation continue (UEC) pour se convaincre qu'on ne parle pas de la même chose que des cours crédités.

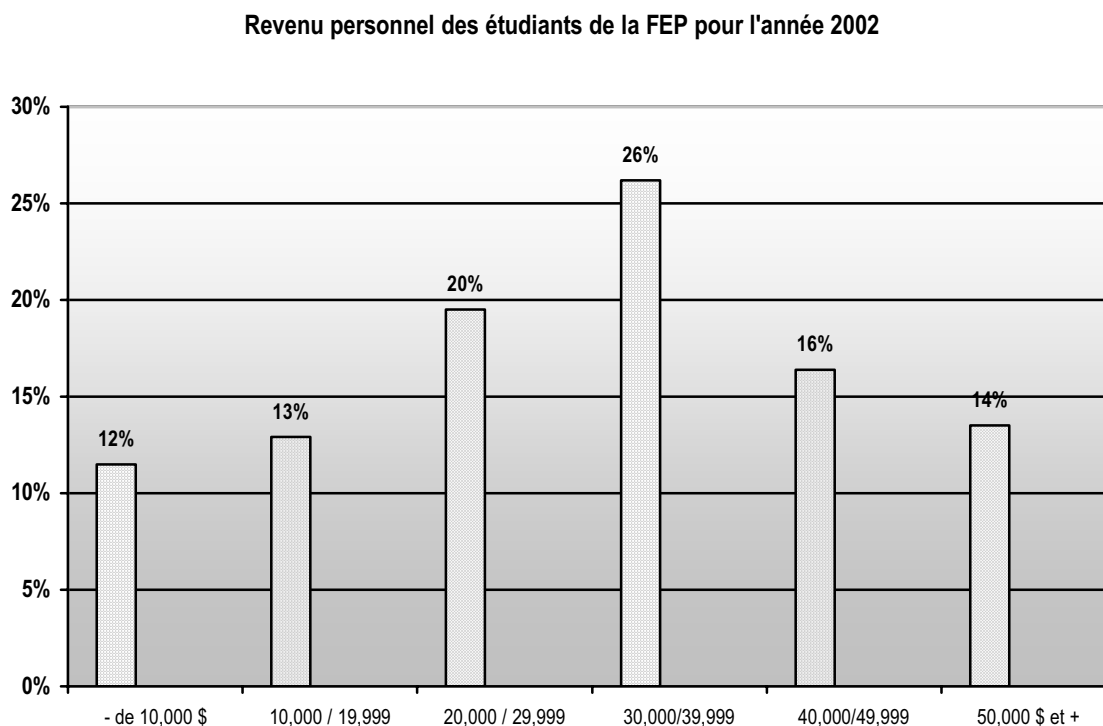
Il ne fait aucun doute dans notre esprit que c'est par choix éclairé que les adultes optent pour la formation créditée. En effet, la grande majorité des adultes qui étudient à l'université ont un diplôme d'études collégiales au moment de leur inscription. Il est donc dans l'ordre des choses qu'ils souhaitent obtenir une formation universitaire créditée et nous ne voyons pas au nom de quel principe ils devraient payer davantage pour leurs cours parce qu'ils n'ont pas eu la possibilité d'effectuer ce type d'étude lorsqu'ils étaient plus jeunes ou parce qu'ils occupent un emploi. Nous croyons qu'une telle mesure pourrait même être considérée comme discriminatoire au sens de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, et notre Fédération, le cas échéant, n'hésiterait pas à poser la question à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.

De plus, l'application de droits de scolarité différenciés pour les étudiants réguliers et les étudiants adultes résulterait en un cauchemar administratif. Étant donné que les cours suivis dans les programmes de certificat sont généralement transférables dans les programmes réguliers et que, pour toutes sortes de raisons, il arrive fréquemment que des étudiants dits adultes et des étudiants réguliers se trouvent dans une même classe, nous ne voyons pas comment il serait possible de tracer une ligne de démarcation sans sombrer dans l'arbitraire.

Enfin, outre que nous sommes fermement opposés au principe même voulant que les adultes pourraient devoir payer davantage que les autres étudiants pour des études créditées, il importe de rappeler que les étudiants adultes appartiennent à la classe moyenne, que plusieurs d'entre eux ont des revenus très modestes et que leur budget n'est pas élastique. À notre connaissance, il n'existe pas de données récentes à ce sujet dans l'ensemble

du réseau universitaire. La Faculté de l'éducation permanente (FEP) de l'Université de Montréal dispose cependant de telles statistiques et, étant donné qu'il s'agit d'une unité d'étudiants adultes, nous présumons que ces données reflètent, du moins en partie, la situation dans l'ensemble des établissements universitaires.

Comme l'indiquent les chiffres ci-dessous, le revenu personnel des étudiants de la FEP pour l'année 2002, avant déduction d'impôts, s'établissait de la façon suivante :



On le constate, 43,9 % des étudiants de cette faculté gagnent moins de 30 000 \$, ce qui, on l'admettra, constitue un revenu fort modeste. La proportion atteint même 70 % si l'on considère les personnes qui gagnent moins de 40 000 \$. Ces personnes, est-il besoin de le rappeler, contribuent déjà au financement des universités par leurs impôts.

Le financement des universités

Cela nous amène à la question centrale du financement des universités. Du sous-financement devrait-on dire, puisqu'il y a consensus dans le monde universitaire sur la nécessité d'injecter dans le système universitaire une somme récurrente de 350 à 375 millions \$.

Comme chacun le sait, les universités comptent essentiellement deux sources de financement : la subvention gouvernementale et les droits de scolarité. Le gouvernement actuel étant très ferme sur la promesse de maintenir le gel des droits de scolarité au cours de son premier mandat, il en découle qu'il devra augmenter la part du financement gouvernemental. La chose se défend d'ailleurs fort bien, étant entendu que les dépenses en éducation constituent à notre sens un investissement, et que le Québec n'est pas le seul au monde à faire le choix de droits de scolarité peu élevés.

Nous n'osons par ailleurs croire que le gouvernement opterait pour le statu quo dans le financement des universités, ce qui laisserait celles-ci dans une situation périlleuse tout en enlevant toute raison d'être à la Commission parlementaire.

Un débat définitivement clos?

Si nous nous réjouissons à court terme du gel des droits de scolarité, nous sommes loin d'être assurés que le débat sera définitivement clos au terme de la Commission parlementaire. Or, du point de vue des étudiants et des étudiantes, qui est évidemment le nôtre, il n'existe pas de question plus sensible que celle-là.

À tort ou à raison, le mouvement étudiant demeure imperméable à l'argument voulant que des droits de scolarité peu élevés bénéficient principalement aux classes aisées puisque celles-ci sont surreprésentées à l'université. Le poids symbolique des droits de scolarité peu élevés, qui représentent l'un des principaux acquis de la Révolution tranquille — l'accès pour tous à l'éducation — demeure donc d'actualité.

À notre connaissance, il n'y a par ailleurs pas d'étude qui établisse un lien scientifique entre le niveau des droits de scolarité et le taux de fréquentation de l'université. Il n'est cependant pas insensé de croire que, dans une

société comme la nôtre, où la valorisation de l'éducation reste mitigée, surtout chez les francophones, des droits de scolarité plus élevés constitueraient un frein financier et psychologique significatif. Déjà qu'une majorité des personnes à faibles revenus n'envisagent même pas la possibilité de fréquenter l'université, il serait dramatique que la classe moyenne, qui n'est pas admissible à l'aide de l'État et qui fait face à de nombreuses autres obligations financières, en vienne à penser de même.

Si l'on ajoute à cela que les étudiants qui recourent à l'aide financière tout au long de leurs études postsecondaires s'endettent lourdement, toute hausse significative des droits de scolarité, dans le contexte actuel, risquerait d'être contre productive au regard de l'accès aux études.

Conclusion : une université pour tous

Comme nous l'avons vu, la venue massive des étudiants et des étudiantes adultes dans les universités a constitué l'un des principaux facteurs de la démocratisation des études universitaires au Québec. Depuis plus de trois décennies, malgré des variations dont il n'est pas aisé de discerner les causes, cette clientèle a été et demeure numériquement très importante, particulièrement dans les programmes de certificat, qui représentent toujours la voie privilégiée d'accès à l'université pour les adultes. Parce que ces programmes correspondent à leurs besoins personnels, mais aussi parce qu'ils constituent une réponse originale et flexible à l'évolution des besoins sociaux.

Toutefois, comme nous l'avons également noté, il n'y a toujours pas l'ombre d'un bilan de ces programmes et cela, malgré nos demandes répétées depuis les États généraux sur l'éducation. Il importe pourtant de savoir s'il est toujours vrai que «c'est seulement en incluant les programmes de certificat et le groupe des plus de 30 ans que l'espérance d'accès à l'université s'équivaut chez les anglophones et les francophones», comme l'affirmait en 1990 l'étude de Jacques La Haye, du ministère de l'Éducation. Il importe tout autant de connaître dans quelle mesure ces mêmes programmes ont contribué à la scolarisation des femmes, des gens qui occupent un emploi, de ceux qui résident en région ou qui sont d'origine sociale modeste. Quand on parle d'équité dans l'accès aux études universitaires, ce sont des éléments fondamentaux. Comment un gouvernement pourrait-il décider de compromettre l'accès aux universités pour les adultes sans avoir de réponses à ces questions? Agir ainsi serait irresponsable.

Tant à la lumière de l'expérience passée que dans la formulation des questions que pose le document de consultation, nous craignons effectivement que le gouvernement, soit par des droits de scolarité différenciés, soit par une modification du mode de financement des programmes de certificat, en vienne à réduire l'accès des adultes aux études universitaires.

Notre Fédération, comme elle l'a fait dans le passé, s'opposerait de toutes ses forces à une telle orientation, qui serait discriminatoire pour les personnes et contre-productive pour l'ensemble du Québec. L'université doit demeurer accessible à tous les Québécois et les Québécoises qui en ont le désir et la capacité, et cela doit se faire selon des modalités financières similaires pour les étudiants adultes et pour les étudiants réguliers.

Dans les pages précédentes, nous avons évoqué le cafouillage qui a marqué le processus de consultation du Groupe d'experts sur le financement de la formation continue. Étant donné que les travaux de ce comité ont été financés par des fonds publics, nous demandons avec insistance que son rapport soit rendu public dans les meilleurs délais. Nous réitérons également la nécessité que le ministère de l'Éducation sorte de sa torpeur et qu'il réponde enfin aux questions que nous lui posons depuis les États généraux sur l'éducation, notamment en mettant à jour les données de l'étude de Jacques La Haye. Lorsque cela sera fait, il sera impératif de tenir un débat public sur l'éducation des adultes, ce qui enrichirait la substance de la Politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue, en vigueur depuis 2002.

La Fédération souscrit par ailleurs au très large consensus qui existe dans les universités quant à la nécessité d'injecter une somme récurrente de 375 millions \$ dans le financement des universités. La Fédération estime également que le gouvernement a pris une décision avisée en promettant de maintenir le gel des droits de scolarité tout au long de son mandat.

Enfin, la Fédération invite le gouvernement à donner suite à la volonté de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec d'étendre le champ d'application de la Charte des droits et libertés du Québec afin d'y inclure un certain nombre de droits sociaux, incluant le droit à l'éducation des adultes. Une telle initiative s'inscrirait dans la logique de l'éducation tout au long de la vie que promeut l'UNESCO, un principe auquel le Québec a officiellement adhéré en signant la Déclaration de Hambourg.